



AVIS DE COURSE

Nom de la Compétition : CHALLENGE DE LA RADE DES ILES D'OR

Toutes les dates : 13/12/2015 - 17/01/2016 - 14/02/2016 - 13/03/2016

Lieu : Rade d'Hyères - Autorités Organisatrices : COYCH & IYCH

Epreuve de grade 5 B

Préambule : Le Challenge de la Rade des Îles d'Or 2015/2016 est organisé par deux Clubs Hyérois sur un concept très simple : associer la voile « loisir » et la voile « sportive » lors de rassemblements conviviaux. Ce challenge est composé de 4 régates. Chaque club est responsable de la régate qu'il organise. Ces régates sont indépendantes et il n'est pas obligatoire de participer à toutes les régates de ce Challenge.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*, les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «Prescriptions» si nécessaire.
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
- 3.2 **La régate est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris habitables (HN)**
- 3.3 Il est recommandé aux concurrents qui souhaitent apparaître dans le classement Fédéral de faire établir la carte HN de leur bateau auprès du jaugeur national (Jacques Texier : 06 09 51 45 16)
- 3.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription au COYCH ou IYCH au plus tard le matin de la régate 2h avant le signal d'avertissement.
- 3.5 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - Leur licence FFV valide annuelle (2015 puis 2016) pour le skipper, annuelle ou temporaire pour le reste de l'équipage. Ces licences devront porter le cachet médical ou accompagnées d'un certificat médical.
 - Une autorisation parentale sera demandée pour les équipiers mineurs.
 - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 3.6 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'euros

- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4 DROITS A PAYER : Les droits requis sont les suivants : 30 € par bateau et par épreuve.

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : la veille ou le matin jusqu'à 2h00 avant l'heure fixée du signal d'avertissement.

5.2. JOURS DE COURSE :

<i>Dates</i>	<i>Heure du 1^{er} signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>	<i>Club</i>	<i>Epreuve</i>
13/12/2015	11h00	HN	IYCH	Coef 1
17/01/2016	11h00	HN	COYCH	Coef 1
14/02/2016	11h00	HN	IYCH	Coef 1
13/03/2016	11h00	HN	COYCH / IYCH	Finale (coef 2)

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions au secrétariat du Club organisateur.
- affichées selon la prescription fédérale dans les locaux du Club organisateur.

7. LES PARCOURS

Les parcours seront de types construits (banane : aller/retour) ou côtier de préférence.

La description des parcours sera précisée dans les annexes aux Instructions de Course.

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

8.2. Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

9. PLACE AU PORT

Il n'y aura pas de places de port fournies par l'organisation pour ces jours de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Aux 3 premiers de chaque épreuve.
- Aux 3 premiers du classement final.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- **IYCH :** Tél. : 04 94 57 00 07 ou 06 80 23 66 42 e mail : iych@orange.fr - Site: www.iych.fr
- **COYCH :** Tél. : 04 94 38 61 67 ou 06 25 62 24 80 e mail : coych@wanadoo.fr - Site : www.coych.org